

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18h00 ;

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de La Neuve à Lyas sous la Présidence de François ARSAC, Président de la Communauté d'Agglomération.

Nombre de membres :
en exercice : 20
présents : 16
votants : 20

Date de la convocation :
21 juillet 2022

Présents :

Mesdames Isabelle MASSEBEUF, Doriane LEXTRAIT, Véronique CHAIZE, Marie-Josée SERRE.

Messieurs François ARSAC, François VEYREINC, Gilbert MOULIN, Michel CIMAZ, Alain SALLIER, Olivier NAUDOT, Jean-Pierre JEANNE, Jacquy BARBISAN, Gilles LÈBRE, Francis GIRAUD, Sébastien VERNET, Jean-Pierre LADREYT.

Excusés : Jérôme BERNARD (procuration à François ARSAC), Arnaud DE CAMBIAIRE (procuration à Alain SALLIER), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Michel VALLA (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Délibération n°2022-07-27/152

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA DOLCE VIA

Rapporteur : Gilles LÈBRE

La communauté de communes Val'Eyrieux, la Communauté de communes du Pays de Lamastre et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ont créé en 2014 un comité d'itinéraire à l'échelle de la Dolce Via afin de travailler ensemble sur le développement de cet itinéraire. Sa fonction est de donner les orientations principales, de prendre les décisions sur les thèmes communs et d'agir de manière collective.

Les objectifs du Comité d'itinéraire sont les suivants :

- Permettre une coordination importante et des échanges d'expériences entre les acteurs de la Dolce Via ;
- Donner de la cohérence aux différentes actions menées et aux thématiques traitées (infrastructures, sévices, promotion...)
- Mettre en commun des moyens et évaluer les actions conduites ;
- Être la parole de la Dolce Via ;
- Être lisible auprès des partenaires ;
- Construire une offre touristique globale cohérente (autour de la Dolce Via et des trois offices de tourisme) ;
- Être ressource et force de proposition pour la Dolce Via et conserver son caractère « innovant ».

La convention de partenariat, qui a pour objet de définir entre l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, l'Office de tourisme du Pays de Lamastre et la CAPCA l'organisation du comité d'itinéraire et le partage de certaines dépenses communes au développement de l'itinéraire Dolce Via, doit être renouvelée.

Monsieur Le Président donne lecture des différents articles de la convention, jointe en annexe de la présente délibération.

* * *
* *

Ceci exposé :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;
- Vu la délibération n°2021-04-14/107 du Conseil communautaire du 14 avril 2021 fixant les délégations de pouvoirs au bureau ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** la convention annexée définissant les modalités de partenariat du comité d'itinéraire Dolce Via avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, l'Office de tourisme du Pays de Lamastre et la CAPCA ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
François ARSAC




La Secrétaire de séance,
Véronique CHAIZE


